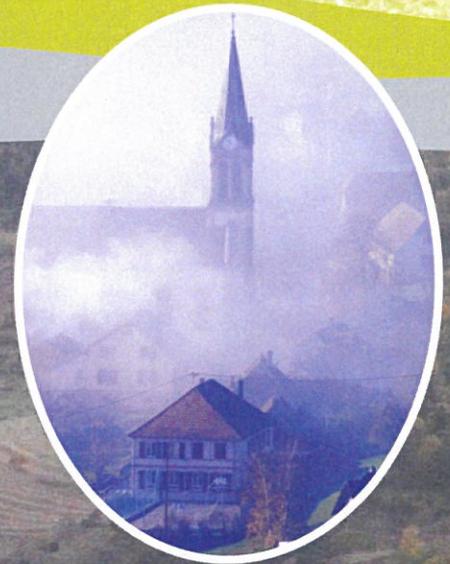


Mitzach infos

Bulletin N°23 JANVIER 2020

S'Dorf Blatt



- Edito p/2-5
- La vie communale p/6-8
- La vie du village p/9-10
- La parole aux associations p/11-12
- Etat civil p/13
- Histoire p/14-15



Edito

Mesdames et Messieurs, chers amis,

En ce début d'année, nous nous retrouvons pour la traditionnelle rencontre qui réunit toutes les forces vives de notre village. Merci à vous d'avoir répondu à mon invitation.

Après les manifestations des gilets jaunes, au début de l'année dernière, voilà que la France connaît, avec la réforme des retraites, un nouveau mouvement social, en ce début d'année 2020.

C'est dans cette tourmente nationale que notre pays prépare les élections des 36 000 futurs maires qui investiront les mairies en mars prochain.

Vous savez tous que je ne serai plus candidat cette année. J'ai officiellement annoncé ma décision, en février 2019, à mon équipe municipale. Aussi, je ne ferai aucun bilan sur nos réalisations depuis 2008. Les citoyens qui s'intéressent à leur commune ont pu suivre et noter tout le travail accompli.

Je ne quitterai pas la mairie déçu ou amer. Au contraire, je suis fier et content des missions et du travail que j'ai pu réaliser grâce, à la confiance que vous m'avez exprimée en 2008 et 2014, ainsi qu'à la collaboration des équipes municipales qui m'ont entouré.

La tâche d'un maire d'une commune rurale est faite de missions très diverses et variées. C'est un engagement permanent, exaltant et enrichissant.

Récemment, un membre de mon équipe municipale me disait : « J'arrive à la fin de mon mandat. J'ai fait une belle expérience enrichissante. Je pense que chaque citoyen devrait, un moment donné dans sa vie, participer à la gestion communale, ce premier échelon de notre constitution française »

Je partage parfaitement cette observation en rajoutant que le rôle d'un élu est une noble tâche.

A l'heure du renouvellement des équipes municipales, de nombreuses communes rurales peinent à trouver des candidats, et plus particulièrement des candidats prêts à prendre la responsabilité d'une mairie. Je comprends très bien les personnes encore en activité professionnelle qui ne peuvent pas s'engager pour de telles missions. Les exigences du monde du travail et les charges de travail sont telles que le cumul devient extrêmement difficile, et bien souvent impossible.

Lorsque j'ai pris la responsabilité de la mairie en 2008 j'avais déjà 19 années d'expérience de la vie communale.

J'avais aussi 19 années de présence également au sein de la Communauté des Communes de Saint-Amarin en tant que délégué de notre village. C'est là que je voudrais dire à la future équipe municipale que la gestion de notre commune se passe aussi auprès de l'intercommunalité à laquelle nous appartenons. (Eau, assainissement - ordures ménagères - service à la population - salle de sport - zones économiques 30 000m² de bâtiments à gérer)



Pour réussir au niveau de la commune, il ne faut pas être opportuniste, il faut être motivé, savoir se rendre disponible dans la durée, et être prêt à relever le projet ambitieux qui consiste à servir au mieux les administrés.

Le maire d'un village et son équipe municipale sont les premiers garants d'une bonne ambiance générale dans une localité. Sans vanter notre action, je crois que nous n'avons pas mal réussi dans ce domaine.

Avec mon équipe municipale, nous transmettrons une commune qui n'est pas riche certes, mais extrêmement saine sur le plan financier. Le niveau de la dette sera aisément supportable dans les budgets.

Nous faciliterons l'installation de la nouvelle équipe, en votant avant la fin du mandat, les budgets 2020.

Le 15 mars, mon mandat se terminera, mais ce n'est pas pour autant que je tournerai le dos à la mairie. Si la nouvelle équipe le souhaite, je serai disponible pour donner mes conseils et aider à mettre le nouveau train sur les rails.

Je sais d'où je viens et où sont mes racines.

Quand on arrive au bout d'une mission que l'on a accomplie en équipe, il est de bon usage de remercier tous les acteurs qui y ont contribué.

Je veux tout d'abord remercier mon épouse, Marie-Odile. Tu as toujours été à mes côtés pour me seconder et m'aider. Dès la première heure, tu as accepté et intégré mon temps que j'ai donné pour la collectivité. Il n'y avait pas une cérémonie, une manifestation, un mariage que ta main verte n'ait pas embelli, avec les arrangements floraux réalisés avec les fleurs récoltées le plus souvent dans notre jardin. Par ta grande passion pour les photos, tu auras immortalisé de nombreux événements. Un très grand merci à toi.

J'adresse un grand Merci à mes deux adjoints, Pierre et Roger, qui ont efficacement contribué et participé au fonctionnement de notre collectivité.

Vos épouses Gabrielle et Marie-Louise méritent ma reconnaissance pour leur soutien auprès de vous.

Pierre, tu as dignement représenté notre commune auprès de la Com.Com depuis 1995. Tu as assuré la présidence de la commission économique avant de présider la commission « eau et assainissement ». Notre intercommunalité est avant-gardiste dans ce domaine. 85% de la population est raccordé à un système collectif d'assainissement. Sur les 15% restants, la moitié sera sous peu assainie en installation autonome.

Depuis 2008, tu gères minutieusement le planning d'occupation de notre salle des fêtes, tu veilles à sa propreté, et à son rangement.

Après avoir hérité d'un magnifique bâtiment, nous le transmettrons dans un parfait état.

Tu as aussi été le coordinateur pour la réalisation des bulletins communaux, efficacement aidé par Marie-Jeanne, Christiane et Jean-François, 3 membres de l'équipe municipale.

Pour tous ces engagements, au nom de la commune, je te remercie !

Roger, tu as pris en charge la décoration de notre village au fil des saisons. Dans cette tâche, tu as été efficacement aidé par Marie-Jeanne, Christiane, Florence et Christophe, tous, membres du conseil municipal. Mme. Paulette RIETH était également toujours de la partie.

Avec Bernard, notre ouvrier communal, tu as participé à de nombreux travaux pour lesquels il fallait être deux pour les réaliser et assurer la sécurité de l'exécution.

Tu as restauré l'alimentation des fontaines de notre village, qui en compte une quinzaine. Elles coulent encore une bonne partie de l'année, ceci malgré les périodes de grande sécheresse que nous avons connues ces derniers étés. Merci à toi.

Les conseillers municipaux ont tous amené leur pierre à l'édifice. Vous avez régulièrement participé aux journées citoyennes, aux fêtes villageoises, aux repas des aînés, à la décoration, à l'embellissement de notre village. Votre engagement a largement dépassé le temps pris par nos réunions du conseil (il y en a eu près d'une centaine en 12 ans !) Un grand merci à vous, à vos conjointes et conjoints qui ont souvent été des nôtres quand il fallait retrousser les manches.

Trois employés communaux assurent le fonctionnement administratif et technique de notre structure communale. Leur temps de travail correspond à 1.8 équivalent temps plein.

Mme. Nathalie CHRISTMANN est notre secrétaire de mairie depuis 1993, M. Bernard FOERSTER est notre agent polyvalent depuis 2005 et Mme. Elisabeth SCHILLING est en charge de la propreté et du nettoyage de nos locaux. Vous assumez vos fonctions respectives avec assiduité. Un grand merci à vous trois qui m'avez supporté durant 12 années. Je reconnais être très exigeant par moment, mais je suis exigeant avec moi-même, c'est probablement un de mes défauts.

L'évolution démographique a entraîné la fermeture de notre école maternelle. La nouvelle organisation de l'école, qui est dorénavant regroupée avec celle d'Husseren-Wesserling, fonctionne très bien à mon sens. Nous avons réussi à privilégier l'intérêt des enfants en évitant une classe unique à 8 niveaux comme il en existe dans certains villages n'ayant pas réalisé un tel regroupement. Aujourd'hui, nos classes fonctionnent avec 2 niveaux au maximum et avec une moyenne de 21 élèves par classe.

Mme. Estelle DIEMUSCH, la seule enseignante de notre école, accomplit son travail avec beaucoup de passion. Elle a efficacement participé à l'organisation des transports d'élèves pour notre regroupement. Elle est toujours bienveillante à la sécurité des enfants, chose qui n'est pas étrange, quand on sait qu'elle est aussi formatrice des jeunes sapeurs-pompiers par ailleurs. Un grand merci à toi Estelle.

Notre regroupement scolaire nécessite un accueil des enfants avant et après les cours, matin et après-midi. L'encadrement et la surveillance des élèves durant cet accueil sont assurés bénévolement par Mme. Nadège QUERON, parent d'élève également. Mme. QUERON, vous rendez un grand service à tous ces parents d'élèves qui n'ont pas toujours la possibilité d'être présents aux heures d'entrée ou de sortie de classe. C'est aussi grâce à vous que le regroupement scolaire fonctionne très bien. Un grand Merci !

Notre village, aussi petit soit-il, peut être fier de ces deux associations que sont la Chorale et la Musique. Présidées par Mme. Marie-Jeanne ROTHRA pour la Chorale et M. Claude BURGUNDER pour la Musique, les deux associations œuvrent main dans la main pour assurer aux nombreux mélomanes du village et des environs un concert de Noël de grande qualité. Les bancs

de l'église suffisent à peine pour accueillir les nombreux auditeurs, alors que la salle des fêtes devient exigüe pour la dégustation du vin chaud et des fameux brédalas après le concert. Choristes et musiciens se transforment en pâtisseries pour offrir une vaste variété de petits gâteaux pour l'occasion, faisant le bonheur des fins gourmets !

La chorale est dirigée par M. Edouard RIETH. Natif de Mitzach et domicilié à Moosch, Edouard n'a jamais vraiment quitté son village. Inlassablement et avec beaucoup de sensibilité, il revient à Mitzach pour diriger, depuis près de 60 ans, d'une main de maître notre belle chorale Sainte Cécile. Un Grand Merci à toi Edouard.

Pour la musique, c'est M. Guy DREYER qui a pris la baguette depuis quelques années, ainsi il soulage le Président qui depuis s'est remis à son instrument préféré, le saxophone.

Aux présidents, aux directeurs, à tous les membres, choristes et musiciens, un grand Merci pour les moments de bonheur que vous nous procurez par vos chants et musiques. Que pour les années à venir, vous puissiez continuer à vous faire plaisir, en nous faisant plaisir !

La troupe théâtrale présidée par M. Jean-Claude REBISCHUNG sera à sa cinquième saison depuis ses débuts dans notre village. Des acteurs de talent attirent tous les ans un bon millier de spectateurs dans notre salle des fêtes. Nombreux sont les spectateurs qui découvrent ainsi notre village et notre belle salle. A ce sujet, je veux féliciter les artistes qui, tous les ans, préparent et conçoivent de nouveaux décors les uns plus riches que les autres ! Pour celles et ceux qui ont envie d'une séance de détente, les places sont ouvertes à partir du 25 janvier jusqu'au 22 février. Le rire ne coûte pas cher et si vous souhaitez entendre d'autres sons de cloche que des informations déprimantes, venez au théâtre de Mitzach !

L'association des donneurs de sang, présidée par Mme. Véronique GRETH, regroupe les membres des 3 villages de Ranspach, Husseren-Wesserling et Mitzach. Tout au long de l'année, ces volontaires se mobilisent et œuvrent pour réunir et collecter un maximum de dons de ce noble produit qu'est le sang humain. Après la collecte, les donneurs ont droit à un succulent repas minutieusement préparé et distribué entre autres par Marie-Thérèse, Liliane, Marie-Jeanne et Jean, tous citoyens de Mitzach. Un grand merci à vous pour votre noble engagement et bon courage pour persévérer dans votre généreuse action.

En 2017, notre commune a vu disparaître son Corps de Sapeurs-Pompiers. Les contraintes administratives sont passées par là, comme dans de nombreuses autres communes. Après plus de 175 années d'existence, la pilule était plutôt amère à digérer. Mais fort heureusement, le courage et la persévérance des anciens hommes du feu, très vite rejoints par une dizaine d'autres volontaires ont permis de créer une section d'appui de sécurité civile.

Cette organisation assure la continuité en termes d'assistance et d'aide à la population hormis le feu et les accidents corporels. Ces femmes et ces hommes seront un soutien inconditionnel pour la municipalité dans des cas extrêmes de dérèglement de la nature et de la météo tel que l'on en connaît de plus en plus ces dernières années.

M. Christian COMPERE, notre dernier chef du Corps des Sapeurs-Pompiers, préside dorénavant l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et assure également la coordination de cette nouvelle structure d'appui.

Bien que n'étant plus domicilié dans le village, Christian est tou-

jours resté attaché à ses racines. Un grand merci à toi Christian ainsi qu'à toutes les personnes qui sont à tes côtés pour servir notre village et ses habitants.

Le Conseil de Fabrique, présidé par M. Lucien SCHNEBELEN, assume parfaitement son rôle et sa mission. Soucieux du bon fonctionnement et de l'état de l'église, le conseil a initié des travaux importants au courant de l'année dernière pour restaurer le système de chauffage, qui actuellement fonctionne bien. Un grand Merci à Lucien et à toute son équipe.

M. le Curé CIECHOMSKI, curé de notre communauté des paroisses sera appelé sous d'autres cieux au courant de l'année à venir. Il a été un fidèle serviteur pour notre communauté chrétienne, sans faille durant près de 20 ans, Je lui souhaite bonne continuation dans sa nouvelle affectation.

Le club de football de Mitzach, fort de sa centaine de licenciés, continue de se donner les moyens pour former plusieurs dizaines de jeunes footballeurs en herbe. Son dynamique président M. Thierry BERNA est au four et au moulin pour gérer ses nombreuses équipes et leurs dirigeants.

Un grand merci à toi Thierry pour ton implication et bon courage à toi pour pérenniser cette structure sportive.

Sur le plan sportif, je veux aussi relever les remarquables résultats de nos fondeurs locaux. M. Clément CHRISTMANN, jeune compétiteur aux portes de l'équipe de France depuis quelques saisons, suit vraiment les traces de son président de club, M. André GROB.

Clément a remporté avec beaucoup de brio la Coupe des Vosges lors des deux derniers hivers, alors que son aîné n'arrête pas de cueillir des trophées dans les championnats du monde des vétérans. Un Grand Bravo à nos émérites sportifs.

Le 15 septembre dernier, une fête villageoise nouvelle formule a vu le jour. Initiée et présidée par M. Jean-Claude REBISCHUNG, cette manifestation a regroupé plus de cinquante personnes issues de toutes les associations du village. Organisée dans le magnifique cadre naturel de la forêt et du parc du Stoerenbourg, cette fête a connu un gros succès populaire. Au succès populaire, il faut ajouter le succès financier, qui est impressionnant et inespéré. Un chèque de 5 250 euros a ainsi été remis au Conseil de Fabrique pour financer les travaux réalisés en 2019 à l'église. Je veux saluer ce formidable esprit de solidarité et de coopération de tous les acteurs organisateurs de la fête.

Parmi les organisateurs, figurait notre doyen M. Bernard HERRGOTT, qui va fêter ses 92 ans en Septembre prochain. Quel bel exemple de volonté et de ténacité. Bravo Bernard !

Le 15 décembre dernier, nous avons également pu découvrir une dizaine de personnes du village aux talents divers et cachés. Cette première exposition a attiré 250 visiteurs dans la journée. Il se passe vraiment de belles choses dans notre village ! Merci encore à Jean-Claude REBISCHUNG, bien secondé par des membres de l'Association Histoire et Patrimoine.

Bien qu'étant une commune de montagne, les derniers hivers manquent cruellement de neige. Ce phénomène accompagne le changement de climat que connaît toute notre planète. Mais malgré ces douceurs hivernales nous devons être prêts pour dégager nos chaussées communales de la neige lorsqu'elle tombe sporadiquement.

Dans ce contexte précis, M. Michel ERNY chef de l'exploitation agricole du Grünholtz met en place les moyens adéquats pour déneiger et saler nos routes entre le 1er novembre et le 31 mars. Pour pouvoir intervenir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit durant cette période de cinq mois d'hiver, Michel est contraint d'avoir une disponibilité sans faille.

Un grand Merci à Michel pour cet énorme service rendu à notre commune.

Par ailleurs, le projet de ferme auberge du Grünholtz va se concrétiser dans l'année à venir. Le permis de construire a été accordé en ce début du mois de décembre 2019. Je souhaite bon courage et bonne réussite à Michel et sa famille, pour ce projet audacieux et complémentaire à l'exploitation de la ferme. A Mitzach, nous connaissons, mine de rien, un nombre important et inestimé de petites entreprises, d'artisans, d'entrepreneurs, et de salariés indépendants. Ces structures procurent 35 emplois ! A tous ces chefs d'entreprises je veux exprimer ma profonde sympathie, et leur dire combien leur initiative est importante et indispensable pour le monde du travail. Je leur souhaite bon courage pour pérenniser leur outil de travail, pour faire face tous les jours aux contraintes administratives et fiscales, pour trouver toute l'énergie nécessaire pour faire fructifier leur entreprise.

Notre belle forêt communale a fortement souffert des grosses chaleurs des derniers étés. Les forestiers ont exploité 700 mètres cubes de bois secs en 2019, ce qui représente en moyenne la moitié d'une exploitation annuelle. Espérons que les scolytes, qui sont les responsables de la mort de nos sapins, ne continuent pas leur ravage dans notre riche patrimoine forestier. Je veux rappeler que tous les bâtiments publics de la commune (7 au total) ont tous été financés avec les deniers récoltés par la vente des bois. Le dernier investissement réalisé grâce à la forêt remonte en 2011, lorsque nous avons pu financer intégralement la réfection de la rue du Stoerenbourg pour un montant de 150 000 €.

Avec M. Jean-Paul SIMON, technicien ONF en charge de la gestion de notre forêt, j'ai eu de fréquents contacts tout au long des années, pour suivre et réaliser nos budgets forêts. J'ai apprécié sa collaboration, Merci à vous, M. SIMON.

Nos pâturages font l'admiration des nombreux marcheurs et visiteurs qui sillonnent notre village. Le côté Entzenbach est à présent réhabité durant la belle saison par une bonne centaine de brebis et de chèvres. Le troupeau de M. Steve GINOT aide efficacement à la réouverture et au maintien des prairies vertes. Notre village est une commune de montagne. Profitons pleinement du magnifique environnement que ces montagnes nous procurent et que beaucoup de monde nous envie à juste titre.

Je remercie bien chaleureusement tous les acteurs qui manipulent la tronçonneuse pour éliminer les bois et les friches que les moutons ne maîtrisent pas.

Je termine mes propos en mettant les très nombreux bénévoles et tous les membres des associations de notre village, sur le devant de la scène. Toutes les associations, toutes les manifestations, toutes les réalisations dans la commune que je viens d'évoquer ne se feraient pas sans vous : que vous soyez fin bricoleur, maçon, peintre, bûcheron, paysagiste, jardinier, fleuriste, menuisier, mécanicien, artiste, décorateur, cuisinier, polyvalent ou tout simplement un citoyen qui à un moment donné, a envie de donner de son temps et de son savoir-faire. Merci à vous tous !

Le rôle de la commune, c'est d'encourager, de faciliter, de fédérer, de diriger, d'accompagner, d'arbitrer, de coordonner, de vous aider dans toutes vos initiatives.

Le bien-vivre ensemble, ce n'est pas uniquement de vains mots que l'on prononce pendant des discours, ou que l'on relate dans les journaux. Ce sont toutes vos actions réalisées « ensemble », tout au long de l'année, dans notre village.

Mon vocabulaire n'est pas assez riche pour vous exprimer toute

ma gratitude, ma profonde reconnaissance, mes immenses et chaleureux remerciements que vous méritez tous.

A présent, pour mes derniers vœux en tant qu' élu, je vous souhaite à tous une bonne santé, que les décennies à venir vous soient douces et agréables.

Que notre société retrouve et garde le sens des réalités, que les hommes mettent de côté leur égo et leur égoïsme, qu'ils profi-

tent de leur intelligence pour faire régner la paix dans notre monde.

Que la nouvelle équipe municipale trouve ses marques et puisse œuvrer sereinement pour le bien-vivre dans notre village.

**Vive MITZACH !
Très Bonne année 2020 à tous !**



MERCI

Monsieur le Maire,
Cher Bernard,

Cela fait 31 ans que tu t'es engagé dans la vie communale, un mandat en tant que conseiller, 2 mandats en tant que 1^{er} Adjoint, 12 ans en tant que Maire.

Tu as endossé le costume de Maire en mars 2008 ; ce costume de Maire, tu l'as porté tout simplement au service de ta commune, sans compter les heures passées à la mairie, en forêt, sur les chantiers, en réunions ou à la com. com. etc ...

Tu as géré ta commune en bon père de famille, où le moindre centime de dépense devait être justifié, et tu connais la situation financière par cœur, au jour le jour! Ton objectif, dès le départ, était de laisser, à la fin du mandat, une situation budgétaire aussi saine qu'en 2008, tout en ayant fait des investissements importants : en gérant en totalité un investissement de 750 000 €, passant du bureau d'étude à la maîtrise d'œuvre, une économie substantielle de 75 000 € (peut-être plus...) pour la commune a été réalisée. Je peux en parler en connaissance de cause, connaissant les tarifs appliqués sur les grands chantiers « eau et assainissement » de la Com. Com.

Les budgets, tu les as toujours tenus, malgré les baisses de dotations de l'Etat et du Département ; annuellement, tu dégageais entre 30 000 et 40 000 € en fonctionnement pour les mettre en investissement, ce qui nous évitait des emprunts et l'endettement de la commune.

Tu as su gérer l'équipe municipale en évitant tout conflit de personnes, malgré des discussions parfois animées.

Tu es un homme de compromis, tout en restant très ferme (ta profession d'acheteur y est sûrement pour quelque chose).

Ton objectif était la cohésion du village, la convivialité, le respect entre citoyens, pour preuve :

- les journées de travail ont toutes été un vif succès, une année avec un pic de 70 participants.
- la Fête de la pomme, lien important entre les citoyens, 450 personnes au maximum.
- la vie associative du village avec 5 associations actives, où il nous arrivait de mettre un peu d'huile dans les rouages.

Etre Maire, dans un petit village comme le nôtre, n'est plus un poste honorifique, mais signifie beaucoup de travail, de disponibilité, de rigueur et d'organisation. Il s'agit de lire énormément de courriers et de synthétiser, (souvent nous avons des discussions, aux réunions de bureau de la Com.Com., entre collègues, sur l'interprétation d'un texte), de répondre à une multitude de courriel, d'être force de proposition, d'avoir l'esprit d'analyse, de synthèse, de savoir prendre du recul, de savoir se projeter dans l'avenir, d'être stratège, de savoir monter les dossiers de demande d'investissement, et en cas de décision difficile, d'en parler avec ses collaborateurs proches (ce que nous avons souvent pratiqué ensemble), sans oublier toutes les réunions à la Com.Com. où Mitzach était entendu et écouté, je m'arrête là. Tout cela tu l'as pratiqué pendant tes mandats de Maire, j'ai vu ce travail que tu as réalisé pendant ces 12 ans. J'allais oublier un point important, avoir une épouse qui accepte toutes ces contraintes... et cela était le cas chez toi.

Il me semblait important de rappeler les grandes lignes de ta mandature et de te dire merci au nom des citoyens de Mitzach pour tout ce que tu as accompli pour notre village.

Nous te souhaitons une bonne et heureuse année, pleine de bonheur et de joie, ainsi qu'à toute ta famille, et dans quelques mois, lorsque ta fonction de maire prendra fin, une véritable et bonne retraite !

Discours de M. Pierre Guillemain 1^{er} Adjoint

La vie communale

Comptes-rendus des séances du Conseil Municipal

Séance du 5 juillet 2019 :

- Par délibération du 22 février 2019, point n° 5, et du 5 avril, point n° 8, le conseil municipal a donné son accord pour la création d'un RPI dispersé (RPID) avec la commune de Husseren-Wesserling sous forme d'un Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS).

Sur proposition de M. Jacques KERNALEGUEN, Trésorier de Saint-Amarin, le RPID peut être mis en place en établissant simplement une convention entre les deux communes. Cette procédure évite les contraintes de la création d'un SIS (statuts, budget).

Une commission école, composée de délégués désignés lors d'un conseil municipal, sera chargée d'examiner toutes les affaires liées au RPID.

Aussi, M. le Maire propose d'établir une convention définissant les modalités de fonctionnement du RPID à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention du RPID Husseren-Wesserling - Mitzach,

- autorise le Maire à signer la convention,

- maintient pour la commission école les trois délégués suivants :

- M. le Maire
- M. Pierre Guillemain
- M. Sébastien Jaegy

- Suite au vote du budget, il convient de prendre une délibération pour des modifications budgétaires, afin de respecter la réglementation des budgets communaux.

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 042 : + 10 € (soit 180 € au total)

Chapitre 022 : - 10 € (soit 4 990 € au total)

Budget forêt :

Dépense d'investissement

Chapitre 020 : - 1 100 € (soit 1 100 € au total)

Chapitre 2131 : +1 100 € (soit 3 100 € au total)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires.

- La commune a engagé une procédure pour l'enregistrement au livre foncier des servitudes sur terrain privé concernant l'écoulement des eaux pluviales et de certaines fontaines communales.

Le conseil municipal donne délégation à M. Pierre Guillemain pour la signature de l'acte notarié.

- Une équipe de jeunes du village a construit un bûcher dans le but de maintenir la tradition de la crémation de la Saint-Jean.

Le conseil municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, une subvention de 380 € pour aider au financement du feu d'artifice qui a contribué à l'embellissement de la fête.

- Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard avant le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Le nombre de délégués par communes peut être défini par la loi (droit commun) ou selon un accord local (voir tableau ci-dessous). Total des sièges : 37

Communes	population municipale au 31/12/2018	droit commun	Nombre de conseillers actuels	Accord local 2019
CCVSA	12 483	30	36	37
Saint-Amarin	2 278	5	6	6
Moosch	1 686	4	5	4
Felling	1 620	4	4	4
Oderen	1 277	3	3	4
Husseren-Wesserling	1 025	2	3	3
Kruth	943	2	3	3
Ranspach	832	2	2	2
Malmerspach	509	1	2	2
Geishouse	447	1	2	2
Urbès	434	1	1	2
Mitzach	399	1	1	1
Mollau	354	1	1	1
Goldbach-Altenbach	289	1	1	1
Storckensohn	210	1	1	1
Wildenstein	180	1	1	1

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le nombre de délégués selon l'accord local 2019.

- M. le Maire laisse la parole à M. Guillemain.

Dans le cimetière communal, plusieurs terrains concédés font l'objet d'abandon du fait de la disparition des familles ou de défaillance des successeurs.

La multiplication de ces emprises en état d'abandon a des conséquences sur l'aspect solennel de ce lieu et il convient donc d'y remédier.

Les dispositions des articles L. 2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant de mener la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières, cette procédure a donc été engagée par la commune de Mitzach pour les concessions qui sont en état d'abandon, selon les termes des articles précités. Ceci concerne 6 concessions.

L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par un premier procès verbal du 1^{er} novembre 2013, puis par un second le 15 décembre 2017.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévus par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

- La commune de Mitzach est membre du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Le comité syndical a décidé de réviser les statuts du syndicat.

Les révisions concernent :

- La réaffirmation de la propriété du Syndicat sur les ouvrages des réseaux publics d'électricité et de gaz ;

- L'accompagnement par le Syndicat, des collectivités et groupements en terme d'éclairage public, de planification énergétique et de mobilité ;

- La mise en place de la Commission Consultative Paritaire Energie :

- La possibilité de prendre des participations dans des sociétés commerciales, coopératives ou d'économie ;

- L'organisation d'une réunion d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 17 juin 2019, à l'unanimité.

- La commune de Mitzach, comme de nombreuses communes de montagne a été particulièrement touchée par de très importants dégâts de sangliers sur des terrains de fauche. Par ailleurs, la pression des cervidés sur la régénération naturelle en forêt est de plus

en plus forte par le développement et l'augmentation du cheptel de cette espèce sauvage.

Après avoir discuté des problématiques qui mettent en grande difficulté les exploitations agricoles et la survie à long terme de nos forêts, le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'envoi d'une lettre à M. le Préfet du Haut-Rhin pour la modification du schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025.

- Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) s'applique au territoire Thur-Doller dont la commune est membre.

Le projet du SRADDET fait l'objet de remarques et de commentaires émis par le conseil syndical du Pays Thur-Doller à savoir :

- partage nombre d'ambitions du SRADDET, dont de très nombreux objectifs ou règles qui correspondent d'ores et déjà à ce que le SCOT Thur-Doller et le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Thur-Doller ont déjà mis en application ;

- regrette toutefois que le SRADDET apparaisse, dans sa forme, comme un catalogue d'objectifs et de règles et non un schéma prospectif d'aménagement du territoire ;

- exprime un avis défavorable concernant l'objectif 12 et la règle 25 (compensation des nouvelles surfaces imperméabilisées), ainsi que les règles 10 (protection des captages) et 17 (mobilisation du foncier disponible) et, surtout, la règle 16 (réduction de la consommation foncière), ainsi que la règle 29 (maîtrise de l'urbanisme le long des itinéraires d'intérêt régional) ;

- décide en conséquence d'émettre un avis défavorable sur l'ensemble du projet de SRADDET, tant que l'objectif 12 et les règles 10, 16, 17, 25 et 29 ne sont pas modifiés ;

- précise que les élus du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) se tiennent à la disposition de la Région pour échanger sur des propositions d'amendement pour lever ensemble les réserves de la présente délibération.

Sur proposition du maire, le conseil municipal suit à l'unanimité les avis émis par le conseil syndical du Pays Thur-Doller.

Le 15 septembre 2019 aura lieu une fête villageoise initiée par M. Jean-Claude Rebuschung, président du Mitzacher Elsasser Theater. Toutes les associations du village participeront à l'organisation de cette manifestation dont les bénéfices seront reversés au Conseil de Fabrique pour l'entretien et la maintenance de l'église du village.

Suite au versement des subventions, l'association Saint-Vincent de Paul et le Club Vosgien de Saint-Amarin remercient la commune pour son don.

Séance du 15 novembre 2019 :

- M. Hissette Damien, domicilié 6 Lotissement Steinmatten à Mitzach, a fait une demande d'acquisition d'un terrain à proximité de son habitation. Ce terrain qui se trouve en section 1 est classé en zone Ap (agricole pâturage) dans le plan local d'urbanisme inter communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour la vente de ce terrain au prix de 50 € l'are. Les frais de géomètre pour le bornage ainsi que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.

- M. Pierre GUILLEMAIN, 1^{er} Adjoint au Maire et Président de la Commission eau et assainissement à la Communauté de Communes de Saint-Amarin, présente le bilan des activités de ce service, approuvé à l'unanimité.

- M. le Maire présente le rapport d'activité du service d'élimination des déchets qui est approuvé à l'unanimité.

- Au cimetière, la commune a constaté pour la seconde fois, le non

entretien et l'état d'abandon de 7 concessions

Un procès verbal de constatations d'abandon a été établi le 2 novembre 2019.

- Plusieurs travaux à caractère préventif ont été réalisés avant la saison hivernale. Ces travaux d'évacuation et d'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés :

- Dans le vallon du Kuenbach, par le curage du torrent à la sortie de la forêt communale,

- Dans la rue du Kuenbach, par la pose d'une nouvelle canalisation pour évacuer les eaux pluviales. L'ancienne conduite présentait des affaissements à plusieurs endroits dans la route, ce qui rendait le passage dangereux pour les usagers de ce chemin.

- A la hauteur de la maison Rossi, 11 rue Principale, par le remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales. L'ancienne était cassée et bouchée.

Par ailleurs, plusieurs luminaires ne fonctionnent plus dans la Salle des Fêtes. M. le Maire soumet un devis au conseil municipal pour le remplacement de tous les luminaires par des systèmes à LED qui seront beaucoup plus économiques à l'utilisation.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ce devis d'un montant de 3 564 € TTC.

- M. le Maire informe les conseillers de la date de la prochaine battue qui aura lieu le 30 novembre 2019.

M. Joseph Schneider, signataire du bail de chasse, demande l'inscription d'un nouveau permissionnaire, M. Laurent DREYER.

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement pour ce nouveau permissionnaire.

M. le Maire propose au conseil municipal, de solliciter les locataires de la chasse, afin qu'ils respectent scrupuleusement le plan de chasse qui leur est soumis. Le cheptel de cervidés augmente régulièrement d'année en année. Il cause des dégâts sur la régénération naturelle de nos forêts. Si nous voulons léguer un patrimoine forestier à nos générations futures, c'est maintenant qu'il faut agir et prendre des mesures concrètes et efficaces.

Par rapport aux dégâts très implorants créés par les sangliers, il est demandé une intensification des tirs pour réduire cette espèce sauvage très nuisible pour les exploitations agricoles.

- Le Code rural par ses articles L 141-1 et suivants indique que la Safer est seule titulaire du droit de préemption sur les terrains situés en zone agricole ou naturelle (hors parcelles classées en nature boisée au cadastre ou périmètre Espaces Naturels Sensibles). Les communes ont néanmoins la possibilité de se porter candidates pour une éventuelle préemption ou pour une rétrocession dans un objectif qui ne pourra d'aucune façon contredire les dispositions des articles L.141-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

N'étant pas titulaire du droit de préemption, la commune n'est donc pas nécessairement informée lors d'une vente dans ces secteurs. Afin de veiller à l'aménagement durable de son territoire et par souci de connaître son marché foncier, il serait nécessaire qu'elle puisse être informée en temps réel des mutations foncières sur son ban.

Le portail VIGIFONCIER de la Safer Grand-Est est un service d'information en ligne payant qui permet :

- d'être informé dans un délai de 48h de tous les projets de vente de biens (DIA) qui auront été notifiés à la Safer ;
- de connaître les appels à candidature de la Safer ;
- de se porter candidat d'un bien maîtrisé à l'amiable par la Safer ou en lieu et place de l'acquéreur notifié, par l'exercice du droit de préemption de la Safer dans le respect des objectifs définis par l'article L.143-2 du Code rural et de la pêche maritime..

Le montant annuel d'adhésion à un tel dispositif est de 150 € HT (180 € TTC) par commune auxquels se rajoutent la première année des frais de mise en service d'un montant de 350 € HT (420 € TTC). Afin de mutualiser les efforts et de diminuer les frais de mise en service pour les communes, la Communauté de Communes propose de mutualiser les frais d'adhésion en adhérant au portail VIGIFONCIER pour les communes de la vallée.

Le montant correspondant à l'adhésion sera refacturé annuellement à la commune.

L'adhésion est conclue pour une durée initiale de 5 ans et pourra être renouvelée par reconduction tacite ou résiliée à la demande de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion au portail VIGIFONCIER.

- Le permis de construire de la ferme auberge Grünholz est en cours d'instruction. Dans ce cadre là, ENEDIS sollicite la commune pour participer au renforcement de la ligne électrique existante. Une puissance de 32 KVA est nécessaire pour le fonctionnement du bâtiment. Le coût de la participation demandé est de 9 325.80 €.

Par ailleurs, la construction de cette auberge va générer une recette pour la commune due à la taxe d'aménagement d'un montant de 11 000 €. A cela s'ajoute le prix de vente du terrain pour un montant de 14 400 €.

La dépense sollicitée sera largement compensée par les recettes liées à cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des travaux.

- Le réseau d'éclairage public est rénové dans son intégralité. Afin d'assurer une maintenance et des dépannages, M. le Maire propose de signer un contrat avec l'entreprise qui a réalisé les installations.

Les prestations seront payantes uniquement suite à des interventions, le contrat ne stipule pas de frais d'astreinte. Cependant, le délai d'intervention en cas d'urgence est de 48 h.

- Loyer Itas Tim (pylône de distribution des chaînes de télévision) : Ce loyer est basé sur l'indice de coût de la construction. Cet indice a augmenté de 2.77 % par rapport à la dernière révision.

M. le Maire propose de suivre cet indice et d'augmenter le loyer qui passera à 1 341 €.

L'évolution de l'indice de référence des loyers a augmenté de 1.20 % sur un an.

Cet indice concerne le loyer de la maison communale (58 rue principale) et de la maison forestière.

M. le Maire propose de ne pas augmenter le loyer de la maison communale étant donné que le locataire a effectué lui-même des travaux de peinture.

En ce qui concerne la maison forestière, le loyer applicable sera donc de 645 € par mois. Les loyers sont répartis entre les communes dont les forêts sont gérées par M. Jean-Paul SIMON qui est l'agent ONF occupant la maison forestière. La répartition de ce loyer se fera lorsque l'ONF aura communiqué la nouvelle organisation de gestion du triage concerné.

- Le personnel communal est rémunéré selon des grilles salariales. L'évolution de salaire se fait tous les 2 ou 3 ans selon l'échelon auquel est payé le salarié. Lorsque le salarié arrive au dernier échelon d'une grille, il ne pourra plus bénéficier d'augmentation de salaire, ceci quelque soit son âge.

Nos personnels sont tous rémunérés selon la grille C1.

M. le Maire propose que dorénavant la grille C2 devienne applicable.

- Le dispositif chèque énergie est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Certains administrés sont destinataires de chèques énergie et peuvent acquitter leurs factures d'achats de bois d'affouage auprès des communes.

La commune a l'obligation de les accepter comme moyen de paiement. Elle doit donc créer un compte sur le site : chequeenergie.gouv.fr.

La trésorerie peut se substituer à la commune pour accomplir les démarches concernant le remboursement des chèques énergie. Il convient alors de prendre une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne l'autorisation à la trésorerie de créer un compte sur le site chequeenergie.gouv.fr et d'accomplir les démarches concernant le remboursement des chèques énergie en lieu et place de la commune.

Le conseil municipal, considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2020, au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023. Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation,

- prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

- autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

- prend acte que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

M. Jean-Jacques LERCH, domicilié rue Bielacker, est propriétaire de deux bandes de terrain situées le long du chemin du Bielacker.

M. LERCH était obligé d'acheter ces terrains à l'époque de la construction de sa maison d'habitation en 1968, afin que la rue soit suffisamment large pour permettre le passage des secours et notamment des services incendie. Ces terrains sont cadastrés en section 3 parcelle 50 pour 22 m² et parcelle 51 pour 16 m².

M. LERCH propose la cession de ces terrains pour l'euro symbolique à la commune.

La commune accepte à l'unanimité cette proposition. La commune prendra en charge les frais de l'acte notarié.

- Collecte de cartouches imprimantes jet d'encre : l'association « vaincre Parkinson » met à disposition des mairies des collecteurs qui récupèrent les cartouches vides. L'intégralité de cette collecte servira à financer les recherches concernant cette maladie.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la mise en place d'un collecteur.

8 décembre 2019 : repas des personnes âgées.

La vie du village



Ecoles

A la chasse aux déchets !



Le mardi 3 décembre 2019, Aurélien Bonnet du CPIE : (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) est venu nous parler des ravages des déchets sur notre environnement. Nous nous sommes équipés de gants, de gilets jaunes, de pinces et de paniers pour aller ramasser les déchets dans les rues de Mitzach.

Pendant une heure, nous avons arpenté une petite partie de la Rue Principale, ainsi que la Place de la Salles des Fêtes. Nous avons trouvé toutes sortes de déchets : du plastique, du carton, du verre, du papier, du polystyrène, des mouchoirs usagés, des emballages de fast-food, des chewing-gums et surtout beaucoup de mégots de cigarettes !!!

En rentrant à l'école, nous avons pesé notre sac... Nous avons ramené 10 kg de déchets !

La vie sauvage des déchets.

Cette sortie a provoqué une prise de conscience chez nous : une fois nos emballages utilisés, ils deviennent des déchets qui doivent impérativement être triés et recyclés et non pas commencer une vie sauvage dans la nature.

Rien qu'en nettoyant environ 200 mètres de rue, nous avons ramassé 10 kg de déchets. Mais alors, combien de kilogrammes pour un village, une région, un pays ? Parce que le problème, c'est que ces déchets, une fois en liberté, polluent notre planète et risquent de conduire à sa mort.

Nous avons fait des recherches et découvert que de nombreux animaux meurent en mangeant des déchets (sacs en plastique...) qu'ils prennent pour des proies. Ils s'étouffent ou meurent de faim, le ventre plein de plastique.

Nous avons aussi découvert que des continents de plastiques sont en train de se former dans plusieurs mers et océans. Le plus grand mesure 6 fois la taille de la France et descend à plus de 30 mètres de profondeur. C'est énorme !!!



Durée de vie des déchets dans la nature.

Nature du déchet	Durée de vie	Nature du déchet	Durée de vie
Aluminium	Entre 80 et 100 ans	Mouchoirs en papier	Entre 4 et 5 mois
Câble	Entre 300 et 500 ans	Papier	Entre 6 et 8 mois
Cartes à jouer	Entre 1 et 2 ans	Plastiques (mous/durs)	Entre 450 et 1 000 ans
Cartons	12 mois	Polystyrène	1 000 ans
Capsule en métal	150 ans	Rubalise	100 ans
Chewing-gum	Entre 2 et 100 ans	Sac de ciment	10 ans
Décoration en plastique	Entre 100 et 400 ans	Tissus	Entre 1 an et plusieurs années
Filet en plastique	450 ans	Tuyaux	Entre 200 et 500 ans
Gant	5 ans	Verre (tessons, bouteilles)	Entre 4 000 et 5 000 ans
Laine de verre	Entre 200 et 500 ans		

Les mégots de cigarette mettent entre 2 et 5 ans à disparaître. Chaque mégot pollue 300 litres d'eau et 150 litres de terre...





Bénévoles

Fontaine Saint-Jean rénovée

En 1981, Bernard HERRGOTT et Bernard GROB décidèrent de créer un lieu de convivialité sur le chemin montant au Belacker, la fontaine SAINT-JEAN. Le temps ayant fait son œuvre, une équipe de bénévoles, Jean HANSBERGER, Pierre HERRGOTT, Jacky ILTIS et Bernard FOERSTER aidée par la municipalité, décidèrent de rénover ce lieu. C'est ainsi que, le jeudi 19 septembre, ils se sont mis au travail en remplaçant la fontaine, la table ainsi que les bancs. Une belle initiative qui ravira bon nombre de randonneurs.



Noël des aînés

La traditionnelle Fête des aînés s'est déroulée à la Salle des Fêtes dans une ambiance conviviale. Après la messe dite par le curé Georges Ciecomski et animée par la chorale, les personnes invitées ont dégusté un excellent repas concocté par le traiteur Nussbaum. Ceux qui n'étaient pas présents se verront remettre un colis. Un diaporama de la 1^{ère} fête villageoise a été présenté par Philippe Hemmerlé. Profitons de ces temps de rencontres et d'échanges, ils sont précieux !



La parole aux associations



Donneurs de sang



DONNEURS DE SANG : « La vie, j'en ai, j'en donne !! »

En cette nouvelle année, l'Amicale des Donneurs de Sang remercie les donateurs pour leur générosité en 2019 et compte sur l'engagement du plus grand nombre en 2020.

Les besoins restent élevés en cette période hivernale, voire supérieurs à la normale, alors que les dons faiblissent. Restons mobilisés pour pallier aux 10.000 dons quotidiens nécessaires en France pour combler les besoins, c'est-à-dire traiter environ un million de malades par an.

Nous recherchons donc de nouveaux donateurs de 18 à 71 ans pour venir tendre leurs bras et faire preuve ainsi de générosité.

Venez nous rejoindre sur nos collectes 2020 (de 16h30 à 19h30), une collation vous sera servie par notre équipe :

→ Jeudi 14 Mai et Jeudi 16 Juillet à Ranspach

→ Jeudi 17 Septembre à Mitzach

→ Vendredi 11 Décembre à Husseren-Wesserling

L'Amicale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2020 !

Merci d'avance !!!

Véronique GRETH



11 novembre 2018



MITZACH SOUVENIR FRANÇAIS

La 101^{ème} commémoration de l'Armistice de 1918 s'est déroulée à Mitzach sous le signe de la jeunesse. Le Président du Souvenir Français est intervenu à l'école primaire, expliquant aux 18 écoliers l'origine du drapeau français, son histoire, l'importance de connaître l'hymne national et de perpétuer inlassablement ce devoir de mémoire en précisant que la liberté et la paix ne sont jamais acquises. Après avoir allumé le flambeau et désigné deux porte-drapeaux, c'est en cortège que les écoliers ont quitté leur classe, accompagnés de leurs enseignantes, pour se rendre au Monument aux Morts. Le texte officiel de Mme. la Secrétaire d'Etat auprès des Anciens Combattants a



été lu, suivi d'une explication concernant la présence de cette flamme, et après un dépôt de gerbe, une vibrante marseillaise a été interprétée par les écoliers formant une chaîne en se tenant la main.

Belle commémoration qui, à coup sûr restera dans le cœur de chacun.

Concert de Noël

Chaque année, en l'église St.Dominique de Mitzach, les musiciens et choristes ont plaisir à se produire devant un public désormais conquis et enthousiaste !

C'est avec un programme varié que la musique a débuté la 1^{ère} partie.

Espoirs... tel était le thème de la chorale.

....qu'un jour on entende les enfants rire de joie sur tous les continents

....d'un avenir dans lequel les hommes vivront d'amour

....que la paix règne enfin sur la Terre

Il suffirait de presque rien, juste qu'ensemble on veuille bien ... pour que de la nuit renaisse la lumière.

La deuxième partie nous plonge directement dans l'ambiance de Noël. Une belle façon de conclure cette soirée ensemble, les 2 formations ont interprété Stille Nacht.



La Chorale

Nous voici aux portes de cette nouvelle année, pour laquelle nous souhaitons à tous bonheur, santé et paix ! Un grand merci à tous nos concitoyens qui nous ont accueillis avec générosité lors de notre quête annuelle. Nos remerciements vont aussi à la municipalité de Mitzach pour son soutien tout au long de l'année, pour notre salle de répétition si précieuse, et pour sa subvention annuelle. La chorale est toujours autant sollicitée pour les offices religieux, les cérémonies patriotiques, les obsèques ou mariages. Edouard Rieth, notre directeur et organiste, et les choristes se font un devoir de donner le meilleur d'eux-mêmes pour embellir les offices. L'année dernière, nous avons eu un départ pour raison d'âge et de santé. Si vous êtes intéressé(e) par le chant choral, venez rejoindre nos rangs. La répétition a lieu tous les mardis soir, de 20h à 22h, à l'école maternelle, avec des périodes de trêve.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Marie-Jeanne Rothra 2 rue principale - 68470 Mitzach
Tél : 03 89 82 62 27.



Jeudi 12 décembre 2019, l'hôpital d'Oderen a organisé le repas de Noël des résidents en présence de leurs familles. Installés autour de tables magnifiquement décorées, et après avoir dégusté un succulent repas, ils ont écouté la Chorale Ste Cécile de Mitzach interpréter de nombreux chants de Noël. Le but d'un tel après-midi ? Le plaisir de voir des résidents chanter ou fredonner, de voir des sourires, de partager et d'échanger avec les citoyens mitzachoïses admis à l'hôpital.



Etat Civil

Naissances

Le 14/01/19 Emmy SOLMEYER
Le 20/05/19 Justine Mathilde GONKEL



Mariage

Le 25/05/19 Florence SCHLIENGER et Yves MERCKY
Le 03/08/19 Agathe WEBER et Maxime HORNY-LERCH



Décès

Le 08/09/19 Georges Xavier RITSCH né le 13/03/1930



Les anniversaires 2020

100 ans

Le 31/07/1920 Charlotte BEDELL

95 ans

Le 15/08/1925 Marthe SCHNEIDER

90 ans

Le 25/08/1930 Marie-Louise HANS
Le 12/12/1930 Louis HALLER

80 ans

Le 13/01/1940 Jean HANSBERGER
Le 15/03/1940 Lucie SITTERLE
Le 27/04/1940 Gérard COMPERE
Le 22/05/1940 Jean-Claude GULLY



Histoire

Le maire et les élections municipales

Le Maire, une institution républicaine.

L'origine des élections municipales est relativement récente. Elles sont directement liées à l'histoire des institutions républicaines.

Tout commence avec un décret du 14 décembre 1789, l'année de la révolution française. Le décret organise les premières élections municipales. Elles se dérouleront en 1790.

L'avancée démocratique ne dure pas. La Révolution est remplacée par l'Empire, qui fait table rase des élections municipales. Elles réapparaissent au 19^{ème} siècle. En 1848 précisément, avec l'avènement de la seconde République.

Enfin, la loi du 5 avril 1884 crée le cadre juridique que nous connaissons encore aujourd'hui. Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel. Ils élisent à leur tour, parmi eux, un maire et des adjoints.

Le Maire, représentant de la commune.

C'est lui qui prépare les séances du conseil municipal et exécute les décisions prises par délibération. Il gère le domaine public et privé de la commune. Il effectue les actes d'administration et de disposition décidés par le conseil municipal : signatures de contrats, ventes, partages, échanges, achats, souscriptions de marchés de fournitures, adjudications de travaux publics municipaux. Il assure la représentation de la commune devant les tribunaux.

Le Maire, officier de l'état civil.

Il célèbre les mariages, reçoit les déclarations de naissance, de décès, de reconnaissance d'enfants naturels, tient les registres de l'état civil dont un exemplaire est conservé à la mairie et l'autre au tribunal de grande instance. Il délivre des extraits des actes de naissance, de mariage et de décès. Il peut déléguer à un ou plusieurs agents communaux, titularisés dans un emploi permanent, les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil pour la réception des déclarations citées ci-dessus, pour la transcription, la mention en marge de tous actes et jugements sur les registres, de même que pour dresser tous actes relatifs aux dites déclarations.

La liste des maires de Mitzach remonte au 4 nivôses en IV « 4 décembre 1795 ». A cette date les archives communales nous indiquent Joseph Gully en qualité d'agent du Gouvernement. Quatre ans plus tard, il prêta, entre les mains de l'agent Thaler, le serment de fidélité à la République. Il fut maire de la commune depuis le 1^{er} thermidor an VIII « 1^{er} juillet 1799 » jusqu'en 1813.

Depuis 1884, les élections municipales n'ont pas été remises en cause, sauf pendant l'occupation allemande et le régime de Vichy.

Enfin, les élections municipales d'avril 1945 ont marqué pour la première fois l'entrée en vigueur d'un véritable suffrage universel. Faut-il rappeler, qu'avant cette date, le droit de vote n'était pas reconnu aux femmes, et réservé exclusivement aux hommes ?

De 1851 à 1870 :

En mai 1852, fin des pouvoirs du Président et ceux de l'Assemblée.

Selon la Constitution, Louis Napoléon Bonaparte n'est pas rééligible. Mais il prépare son coup d'Etat. Le 2 décembre 1851 il s'empare du pouvoir. Les maires et les conseils municipaux républicains sont révoqués, remplacés par des maires à nouveau nommés. Suppressions des inscriptions « Liberté - Égalité - Fraternité » sur les mairies, abattage des arbres de la liberté... Mais les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel. L'Empire est rétabli le 2 décembre 1852. Les élections municipales se feront les 28 et 29 juillet 1855, puis tous les cinq ans. Le maire, nommé par le préfet, n'est pas obligatoirement membre du conseil municipal. Mais le 29 juin 1865, on admettra officiellement qu'il sera de préférence choisi au sein du conseil municipal. Les dernières élections municipales du Second Empire ont lieu en août 1870. Après la défaite de Sedan, le 2 septembre 1870, la République est proclamée le 4 du même mois. Les préfets de la nouvelle République nomment les maires par décret du 24 septembre 1870. La guerre n'est pas finie. Le 24 mai 1873, Mac-Mahon est président de la République. Le pouvoir central a le droit de nommer tous les maires, sans obligation de les choisir parmi les conseillers municipaux. Les élections municipales fixées au mois d'avril 1874 sont reportées à l'automne et les préfets sont invités à changer autant de maires qu'ils le jugeront utile.

De 1871 à aujourd'hui

La loi du 28 mars 1882 rétablit la règle générale : les maires et adjoints sont élus par le conseil municipal.

C'est le 5 avril 1884, qu'une loi sur l'organisation municipale (encore en vigueur) est promulguée : elle régit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelque soit l'importance de la commune. Elle fixe le mandat à quatre ans, durée portée le 10 avril 1929 à six ans.

Cette loi de 1884 favorise la construction de mairies-écoles. Les communes doivent fournir le logement des maîtres et le matériel scolaire.

Le maréchal Pétain décide, le 16 novembre 1940, que les maires seront nommés dans les communes de plus de 2 000 habitants et qu'ils choisiront eux-mêmes leurs conseillers municipaux.

C'est en 1942 qu'une indemnité est accordée au maire, indemnité réclamée depuis 1891. Le 21 avril 1944, le droit de vote est accordé aux femmes, en France, par le Comité français de la Libération nationale, confirmé par l'ordonnance du 5 octobre 1944 sous le Gouvernement provisoire de la République française, mais il n'est utilisé que le 29 avril 1945 pour les élections municipales. Les femmes sont enfin admises à administrer les municipalités.

Après la Libération, la loi de 1884 fondée sur le suffrage universel est rétablie.

Le premier cadastre de Mitzach :



Tableau d'assemblage (3P 567)

Sur les feuilles parcellaires sont représentées toutes les unités cadastrales, les parcelles, numérotées par section, de façon continue, depuis le n° 1.



Tableau d'assemblage (3P 858)

LE CADASTRE NAPOLÉONIEN DE 1813

Le cadastre

Un projet de cadastre général fut lancé lors de la Révolution française : afin de répartir la constitution foncière « par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières à raison de leur revenu net », l'Assemblée constituante posa les bases d'un cadastre généralisé (mais l'établissement de plans n'était pas imposé).

Cette idée ne fut pas concrétisée et un arrêté gouvernemental du 3 novembre 1802, complété le 22 du même mois par une instruction du ministre des finances, mit en place un nouveau projet, celui d'un cadastre général par masses de culture. Il s'agissait, à partir d'un plan établi à l'échelle du 1/5000 de diviser le territoire communal en masses circonscrites par des limites naturelles : tous les terrains cultivés de la même manière et portant des récoltes identiques (terres labourables, vignes prairies...) étaient réunies en une seule et même masse puis portés au plan. Chaque propriétaire déclarait ses biens dans chacune des masses.

Le plan cadastral

De format grand angle (environ 105 x 70 cm), il est constitué d'un tableau d'assemblage et de feuilles parcellaires. Le tableau d'assemblage représente l'ensemble du terroir communal en indiquant la division de ce territoire en sections, désignées par une lettre majuscule, et la division de ces sections en feuilles parcellaires (numérotées). Ce tableau, généralement sur une feuille unique, avait une échelle variable. Le géomètre y a souvent représenté les principales voies de communication, les habitats et parfois un figuré du relief. Le registre des états de section

C'est en fait la légende du plan : pour chaque parcelle, qui occupe une ligne, sont mentionnés son numéro sur le plan, le nom du lieu-dit, le nom du propriétaire, sa superficie, sa nature de culture et son revenu imposable. Les constructions sont inscrites au-dessous de la ligne consacrée à la parcelle sur laquelle elles ont été érigées.

Les matrices cadastrales

Deux matrices ont été rédigées, une pour les propriétés non bâties, l'autre pour les propriétés bâties. Elles sont établies par propriétaire et donnent, pour chacun d'eux, la liste des parcelles et des immeubles lui appartenant, avec toutes les indications permettant de les localiser et de connaître leur revenu net.

La fonction essentielle de ce cadastre était surtout fiscale puisqu'il permettait de procéder au calcul des contributions foncières de chaque propriétaire, mais il a aussi été utilisé pour les transactions immobilières.

Toutefois, les défauts de ce cadastre apparurent rapidement, car lorsque les modes de calcul de l'impôt foncier furent fixés, des inégalités furent observées entre les diverses communes ; mais, surtout, ce cadastre était figé, le plan ne pouvant être modifié.

En fait, seules les matrices, les documents les plus importants pour le calcul de l'impôt, furent régulièrement mises à jour.

Dès 1828, on envisagea la rénovation du cadastre napoléonien, mais cette entreprise prit beaucoup de temps et les plans cadastraux étaient souvent obsolètes. A partir de 1931, et principalement après 1955, les opérations de rénovation se multiplièrent avec l'élaboration de nouveaux plans parcellaires, souvent remaniés après la loi de 1974. Pourtant la plupart des mairies ont conservé leur cadastre napoléonien, sans doute parce qu'il fut longtemps utilisé. Il ne présente évidemment plus aucun intérêt fiscal, mais constitue une source historique essentielle... à conserver précieusement.

Vous pouvez consulter l'ensemble du cadastre napoléonien de MITZACH : Planche village - 3 plans (3P 567) Tableau d'assemblage 2 plans (3P 567) et (3P 858) consultables sur le lien ci-dessous : <http://www.archives.haut-rhin.fr/search/home>

L'équipe de rédaction vous souhaite
une bonne et heureuse année 2020.

INFO

Le saviez-vous ?

Pour effectuer une demande de certificat d'immatriculation, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, les deux possibilités qui s'offrent à vous sont:

- En ligne, à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
 - Auprès d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) : Annuaire des garages
- Vous trouverez davantage d'informations sur comment réaliser la démarche, dans notre guide explicatif.

Petit Rappel

Nos petits gestes éco citoyens quotidiens.

Il est important de préserver la planète et ses réserves en économisant l'eau, l'électricité et le chauffage.

• **L'électricité :**

- Il faut éteindre la lumière quand on sort d'une pièce.
- On peut débrancher les appareils électriques quand on ne les utilise pas (télévision, ordinateurs...)

• **L'eau :**

- Prendre une douche au lieu d'un bain et arrêter l'eau quand on se savonne.
- Utiliser un verre d'eau pour se brosser les dents au lieu de laisser couler l'eau du robinet.
- Finir son verre d'eau quand on boit ou si on ne le termine pas le donner aux plantes ou aux animaux.

• **Le chauffage :**

- Fermer les portes quand on sort ou quand on rentre.
- Ne pas surchauffer les pièces.
- Vérifier que les fenêtres sont bien fermées.
- Utiliser des robinets thermostatiques comme à l'école.



Pour toute remarque, idée ou suggestion pour
la prochaine édition veuillez vous adresser à :

Mairie de Mitzach

44 rue Principale

Tél. 03 89 82 60 59 - Fax . 03 89 82 72 99

mairie.mitzach@wanadoo.fr